



Difficulté du projet



Coût du projet



Durée de l'action

Début de l'action mars 2010.

Maître d'ouvrage de l'action

Qui est responsable de l'action ?
Ville de Reims

Contexte & description de l'action

Beaucoup de petites choses peuvent affecter le cadre de vie des habitants comme les dépôts sauvages, les déjections canines, le tapage nocturne... De manière plus globale, les nuisances sonores et visuelles sont des problèmes auxquels il est délicat de trouver des réponses efficaces et rapides.

Dans ce sens, la municipalité de Reims a décidé de mettre en place une équipe de 6 personnes afin de dresser des contraventions concernant les incivilités. Cette action n'est pas si nouvelle, puisqu'elle était déjà menée de manière moins formelle par la Police Municipale. Ce supplément de moyens et d'expertise se focalise avant tout sur la gestion de la propreté du quartier.

Objectifs opérationnels de l'action

- Améliorer la propreté des quartiers
- Sensibiliser les habitants sur la propreté
- Les services municipaux et une société de nettoyage ont testé et mis en place une grille de notation afin de privilégier les zones prioritaires.

Parties prenantes et organisation des équipes et relation

(partenaires, acteurs ressource, réunions...)

Mairie de Reims, Reims Métropole, Police Municipale

**Personnes
à contacter
pour plus
d'informations**

Emmanuel Debaty
directeur des déchets et
propreté à Reims Métropole

**Mobilisation des habitants du quartier ou du reste de la ville sur l'action.
Quel moyen ?**

En mai 2009, la ville de Reims a donné la parole aux Rémois, en organisant une grande consultation diffusée par le magazine municipal. Le message laissé par les Rémois est clair, 61% d'entre eux trouvent que la propreté est un point faible de la ville. Le conseil de quartier permettra aux habitants de noter de 0 à 10 la

propreté de leurs quartiers. L'état des trottoirs et des chaussées sera également dans la notation puisqu'ils participent au sentiment global des habitants sur le quartier. Dans une logique de pérennisation, une campagne de communication sur les déchets veillera à sensibiliser les rémois sur les bonnes pratiques.

Atouts et faiblesses de l'action

Le système coercitif des contraventions n'est jamais un idéal, en effet, l'amende en elle-même n'est pas un vecteur d'information mais un moyen dissuasif, de plus tous les habitants ne pourront payer les amendes. Cependant, l'articulation de cette méthode avec une démarche

pédagogique est tout de même à souligner et semble d'ailleurs essentielle pour pérenniser une culture du savoir-vivre collectif. Une sensibilisation à la lutte anti-graffiti est également dispensée, impliquant une certaine transversalité de l'action sur la question de l'aspect extérieur des quartiers.

Moyens mobilisés pour l'action (humains, matériels, logistiques...)

Les investissements humains et matériels du Plan «Reims ville propre» lancé par la municipalité en mars 2010.

- Brigade environnementale : 6 postes dont 4 ETP
- 16 nouveaux agents au service propreté de la ville
- Campagne d'affichage
- Achat de matériel (4 microbalayeuses)

Des exemples de sanctions

Déjection canine : amende de cas 2 (article R632-1 du code Pénal) = 35€ max

Sac poubelle sorti en dehors des heures de collecte : amende de cas 2 (article R632-1 du code Pénal) = 35€ max

Dépôt sauvage divers : amende de la 2e classe (150€ max) à la 5e classe (1500€ max)

Bac sorti en dehors des heures de collecte : non respect d'un arrêté de police municipale = amende de 38€ par PV.

Pour aller plus loin (site, bibliographie, actions ...)

<http://www.ville-reims.fr/fr/environnement/index.html>

avec la participation de :

